

www.e-rara.ch

Novveavté Dv Papisme, Opposée À L'Antiqvité Dv Vray Christianisme

Du Moulin, Pierre

A Geneve, M. DC. XXXIII

Zentralbibliothek Zürich

Shelf Mark: RRe 65

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-49498>

Chapitre IX. Faussetez que le Cardinal commet en ceste matiere au cinquante sixieme chapitre.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelnformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

ans apres la mort de Jeſus Chriſt, où apres quelques mois de priſon il fut executé à mort l'an dernier de l'Empire de Neron. Mais Eufebe a pris vn Empereur pour l'autre, mettant l'arriuee de S. Pierre à Rome en l'an deuxième de Claude, au lieu de le mettre en l'an deuxième de Neron. Or l'abus eſt aiſé, pource que ces deux Empereurs auoient meſme nom, l'vn ſ'appellant Claudiuſ Nero, l'autre Nero Claudiuſ. Il a donc pris vn Claude pour l'autre, & vn Neron pour l'autre, & la deuxième année de l'vn, pour la deuxième année de l'autre. Faisant venir S. Pierre à Rome l'an 12. ou 13. apres la mort du Seigneur, au lieu de l'y faire venir l'an 24. ou 25. qui eſt le meſme temps auquel S. Paul auſſi fut amené à Rome, où S. Paul ſit plus de ſeiour, comme ayant des gardes, encore qu'il allaſt par la ville. Mais S. Pierre ſ'en retourna en Judée, laiſſant Linuſ Paſteur de l'Egliſe de Rome.

Quant à la forme du ſupplice, ie n'eſtime point qu'Athanafe ait dit à la legere, & ſans eſtre bien informé, qu'il a eſté cherché par les Juifs pour eſtre arrehendé. Qu'il eſt venu à Rome pour y ſouffrir la mort, & qu'il a fait ce voyage avec alegreſſe. Qu'il a eſté eſgorgé ou eſtranglé. Sa ſepulture ſans doute a eſté comme des autres criminels, & non en lieu honorable. Mais long temps apres ſa mort les Chreſtiens ont peu transporter ſes os, & les enſeuellir avec honneur.

Auiourd'hui vn ſepulchre imaginaire & des reliques ſuppoſees ſeruent au trafic. Car les manteaux Archiepiſcopaux que le Pape vend bien cher, ſont poſez ſur la tombe de S. Pierre, & enuoyez aux nouueaux Archeueſques qui les payent. Ne ſe paſſe année l'vne portant l'autre que le Pape ne tire de ces manteaux plus de cent mille ducats.

CHAPITRE IX.

Fauſſetez que le Cardinal commet en ceſte matiere au cinquante ſixieme chapitre.

IE dois quelques traits de plume aux fauſſetez, dont le cinquanteſixieme chapitre du premier liure eſt paſſé, auquel eſt traité de la Primauté deſeruee à S. Pierre par le Seigneur.

En la page 527. il allegue ces mots de Cyrille de Jeruſalem en l'onzieme Catecheſe: *Tous les autres Apoſtres ſe taiſans (car ceſte doctrine eſtoit par deſſus leurs forces) Pierre le Prince des Apoſtres, &c. lui dit, Tu eſte Chriſt le fils du Dieu viuant. Ces mots, par deſſus leurs forces, ne ſont point au Grec, mais ſont adioutez par le ſieur du Perron pour deprimer les autres Apoſtres, en les comparant à S. Pierre: comme n'ayans eu la force & vertu que S. Pierre a eue pour faire ceſte reſponſe. Il y a au Grec de Cyrille: * *Tous ſeſtans tous (car ceſte doctrine eſtoit par deſſus la portee humaine) Pierre, &c.**

Par vne ſemblable licence il corrompt vn paſſage d'Athanafe en l'oraiſon quatrieme contre les Ariens. Il fait dire à Athanaſe, Il ny a point de doute que le meſme qui ſ'enqueſtoit comme ſil euſt premierement reuelé à S. Pierre les choſes qu'il auoit cogneués, il l'en interroge humainement, &c. Il allegue ce paſſage pour perſuader que Jeſus Chriſt auoit reuelé à S. Pierre qu'il eſte Chriſt le fils de

Dieu,

Dieu, auant que de le reueler aux autres Apostres. Mais Athanase n'en dit rien, ains seulement que Jesus Christ auoit reuelé cela à Pierre, auant que de l'interroguer. Ses mots sont: † Il n'y a point de doute que le mesme Seigneur qui

† ἐν τῷ ἀμφι-
βολῶν αἰς αὐ-
τῷ ὁ πνευμα-
τικῶς κύριος
ἀπέστειλεν ἀπο-
στολὴν Ἰησοῦν τὸν
καλεσθέντα πέ-
τρον ὅτι παλιερός
ἦν ἐν αὐτῷ
πίνως ἐπιση-
μάνετο.
* ἐμοὶ γὰρ οἱ δο-
κῆντες ἐδῶ
ἀποστασάνετο.

ces deux faussetez ont esté adioustees pour combler la mesure: car en la page precedente il y a deux insignes faussetez que i'ay desia touchees cy dessus. L'une par laquelle il fait dire à S. Paul au 2. chap. aux Galates v. 7. que ceux qui sembloient estre quelque chose ne lui auoient rien appris, au lieu qu'il y a, * ceux qui semblent estre quelque chose, ne m'ont rien apporté, ou adiouste: A fin qu'on ne recognoisse que S. Paul en ce passage egale la dignité de son Apostolat à celui des plus excellens Apostres, le Cardinal a mis, ne m'ont rien appris, au lieu de ils ne m'ont rien adiouste, afin de faire accroire, que S. Paul se compare seulement en sçauoir avec les autres Apostres: mais non pas en autorité & dignité de l'Apostolat. Cependant le mesme Apostre disant au mesme lieu, que Iaques, Pierre & Iehan lui ont donné la main d'association, parle manifestement de la société en l'Apostolat, mais non de l'égalité en science.

L'autre fausseté est vne allegation d'Ambroise, au 4. chapitre du liure de l'incarnation, en ces mots: † Pierre non oublié de son lieu, fit la primauté: roignant les paroles suiuintes, la primauté voirement en la confession, mais non pas en honneur, la primauté en la foy, mais non pas en ordre.

† Petrus statim
loci non imme-
mor sui prima-
tum egit, prima-
tum confessioni-
nis vtique, non
honoris; prima-
tum fidei, non
ordinis.

En la page 531. & 532. il renuerse les paroles de Chrysostome avec vne insigne falsificatiō. Nous obiections à nos aduersaires ces mots du 2. chap. aux Galates v. 9. Iaques, Cephaz & Iean, qui sont estimez les colonnes, m'ont donné & à Barnabas la main d'association. Et cela selon tous les exemplaires Grecs, hors mis celui du Cardinal Simene, qui est l'edition de Complute, & mesme selon la version vulgaire, qui seule est approuuee & rendue authentique par le Concile de Trente, qui traduit ainsi, Iacobus, & Cephaz, & Iohannes qui videbantur columna esse. Dont nous inferons, que si S. Paul eust creu S. Pierre estre seul chef de l'Eglise vniuerselle par dessus tous les autres Apostres, il n'eust pas mis Iaques deuant Pierre. Pour affoiblir ce passage & le rendre suspect, du Peiron dit que Chrysostome en son commentaire sur l'Epistre aux Galates lit, Cephaz, Iaques & Iehan. Quiconque voudra prendre la peine de consulter le lieu de Chrysostome trouuera le contraire, & verra qu'au lieu * où Chrysostome allegue & expose ce passage, il dit, Ἰακωβος, καὶ κηφας, καὶ ἰωάννης, Iaques, Cephaz & Iean. Il falsifie Hierosme tout de mesme es lignes suiuintes.

* Chrysost. com-
ment. in 2. ca-
put Ep. ad Gal-
atas, editionis
Comelianæ,
pag. 988.

† Nam nec Pe-
trus, inquit, quē
primum Domi-
nus elegit, &
super quem æ-
dificauit Ecce-
siam suam, cū
secum Paulus
de circumcisiō-
ne disceptaret,
postmodū ven-
dicauit sibi ali-
quid insolēter,
aut arroganter
assumpsit, vt di-
ceret se prima-
tum tenere &
obtemperari à
nouellis & po-
teris sibi po-
tius deberi.

Celle-ci n'est pas meilleure. Au mesme cinquante sixieme chapitre, en la page 533. il nous produit S. Augustin alleguant vn passage de Cyprian, au 2. liure du Baptisme chap. 1. Voici comment S. Augustin allegue S. Cyprian, de l'autorité duquel les Donatistes faisoient bouclier contre les Orthodoxes: L'autorité de Cyprian ne m'espoouante point. pource que son humilité me recree. Nous sçauons que le merite de Cyprian Euesque & martyr estoit grand, mais est-il plus grand que celui de Pierre Apostre & martyr? Duquel le mesme Cyprian en l'Epistre à Quintus parle ainsi: † Car (dit-il) ni Pierre, lequel le Seigneur a esleu le premier, & sur lequel il a fondé son Eglise, lors que Paul disputoit avec lui de la circoncision ne s'attribua puis apres aucune chose insolemment, & ne s'appropriä rien avec arrogance,

pour dire qu'il auoit la primauté, & que les nouueaux, & venus apres lui deuoient plus tost lui obeir. Par ces paroles Cyprian dit clairement que si Pierre le fait attribué la primauté, ou eust pretendu que Paul lui deuoit obeir, il eust parlé arrogamment, & avec insolence. Car nous auons veu que Cyprian a creu que S. Pierre a eu la primauté sur les Apostres deuant la resurrection du Seigneur, mais que le Seigneur les a rendus egaux apres la resurrection, & qu'il fait Pierre premier entre les Apostres seulement quant à la priorité du temps, & non à la dignité Apostolique. Dont appert aussi que Cyprian a creu que l'Eglise estoit fondee sur S. Pierre, non pas sur la personne de S. Pierre, mais sur sa doctrine. Pour donc ietter de la poudre aux yeux du lecteur, le Cardinal corrompt tout ce passage par vne insigne falsification, alleguant ainsi les paroles de Cyprian : *Vous voyez ce que dit S. Cyprian, que le S. Apostre Pierre, auquel reluisoit vne si grande grace de la primauté, estant repris par S. Paul ne respondit point qu'il auoit la primauté, & ne deuoit point estre repris par les hommes nouueaux & posterieurs à lui.* Il retranche ces paroles de Cyprian, qui declarent que c'eust esté vne arrogance & insolence en S. Pierre si le fust attribué la primauté, ou si le eust cuidé que S. Paul lui deuoit obeissance. Item il tourne, *posteris*, par *posterieurs*, au lieu qu'il signifie, *ceux qui sont venus depuis*, comme appert par le mot *nouellis*, qui precede, qui signifie *nouueaux venus*. Et quiconque a quelque goust en Latin, sçait que *posteri* ne signifie pas des hommes posterieurs en ordre ou dignité, mais la posterité, & ceux qui sont posterieurs en temps.

Celle qui suit est des moindres, & neantmoins ne doit estre omise. En la page 534. il allegue Cyprian au liure de l'vnié de l'Eglise, disant * *que les autres Apostres estoient ce que S. Pierre estoit, douz de pareille part d'authorité & de puissance* : Cyprian ne parle pas ainsi, mais dit, *que les autres Apostres estoient ce que S. Pierre estoit, douz de pareille societé d'honneur & de puissance*. Ce mot de *part* affoiblit le passage, comme si chaque Apostre n'eust pas eu la puissance toute entiere. Item du Perron a mis le mot d'*authorité*, au lieu d'*honneur* : afin qu'on pense que Cyprian parle de l'authorité interne de l'Apostolat, comme parle le sieur Cardinal, & non pas de l'honneur qui est deu à la primauté.

Peu de lignes plus haut, il allegue frauduleusement Chrysostome sur l'Epistre aux Galates, où ce Pere parle ainsi : *Et de là vient que Paul reprend, & que Pierre le supporte, afin que pendant que le Maistre se tait, les disciples changent d'aui.* Le but du Cardinal est de persuader que Chrysostome appelle S. Pierre Maistre au regard de S. Paul. Mais la verité est qu'il est là appelé Maistre au regard de ces disciples, dont est parlé en la meime ligne, en presence desquels S. Paul fit à S. Pierre ceste reprehension.

En la page suiuaute qui est la 535. il allegue vn passage de Cyprian du liure de l'vnié de l'Eglise, qui ne se trouue en aucun exemplaire de Cyprian, mais il dit qu'iuon & Gratian l'alleguent ainsi, faisans dire à Cyprian : *Celui qui abandonne la chaire de Pierre, sur laquelle l'Eglise est fondee, se consie-il d'estre en l'Eglise?* Si les œuvres de Cyprian estoient perdues, ce seroit chose excusable d'en alleguer les fragmens qui se trouueroient alleguez par d'autres auteurs. Mais puis que nous auons les œuvres de Cyprian en leur integrité, n'est-ce pas vne moquerie & vne espee de fausseté de l'arrester aux allega-

*Parí confortio
præditi & ho-
noris & pote-
statis.

tions faites par des nouveaux auteurs, & à bon droit suspects, plustost qu'aux œuvres mesmes de Cyprian? Encore afin qu'on ne voye point fil à allegué fidelement Iuon & Gratian, il fest abstenu de coter le Canon & la Distinction où ils parlent ainsi.

Ce n'est point vne fausseté, mais vne fuite meslée de mespris de la parole de Dieu, en ce qu'au mesme chapitre en la page 540. apres auoir prouué la primauté de S. Pierre, parce que le Seigneur commanda à Pierre de payer le tribut pour soi & pour lui: & parce qu'on portoit les malades par le chemin où S. Pierre deuoit passer, afin qu'au moins l'ombre de S. Pierre passast sur eux, & parce qu'il fit mourir Ananias & Sapphira (qui sont preuues tirees de bonne grace, & d'un biais un peu extrauagant) il declare en suite qu'il veut examiner un passage de l'Escriture produit par le Roy de la Grand' Bretagne, *non point par l'Escriture, mais par les Peres*: Comme s'il y auoit meilleur interprete de l'Escriture que l'Escriture mesme: Ou comme si l'exposition apportee par des hommes deuoit estre preferee à Dieu mesmes parlant en sa parole. Bref les diables ne fuyent pas tant l'eau benite, que ce Prelat fuit la parole de Dieu. *Que si quelquefois il s'en sert, c'est pour la tor dre & falsifier.*

J'adiousterai encore celle-ci de surcroist, qui est en la dernière ligne du 55. chapitre: où il allegue Leon parlant ainsi en l'Epistre à Martian, qui est la cinquante deuxieme: *Nul des sieges Patriarchaux, hors inis celui de Rome, ne demeurera stable & immobile*. Ce passage est entierement faux. Le voici au vrai: *Nec prater illam petram, quam Dominus in fundamentum posuit, stabilis erit vlla constructio*: Nul bastiment ne sera ferme, hors ceste pierre que le Seigneur a mise pour fondement. De Rome ni de son Patriarchat il n'en parle point: & quand mesme il en parleroit, les Papes sont-ils tesmoins receuables quand on dispute de leur autorité? *Quelle apparence de recevoir les Papes pour iuges en leur propre cause?*

Tout ce que dessus n'est que pour seruir d'eschantillon, afin que le lecteur iuge par là de la piece entiere. Car qui voudroit esplucher tous les passages du liure de ce Prelat, accableroit le lecteur d'une longue liste de faussetez, dont la lecture seroit odieuse aux aduersaires, mais à ceux qui craignent Dieu de peu d'edification. Neantmoins cy apres, *selon les occasions, nous en produirons d'autres.*